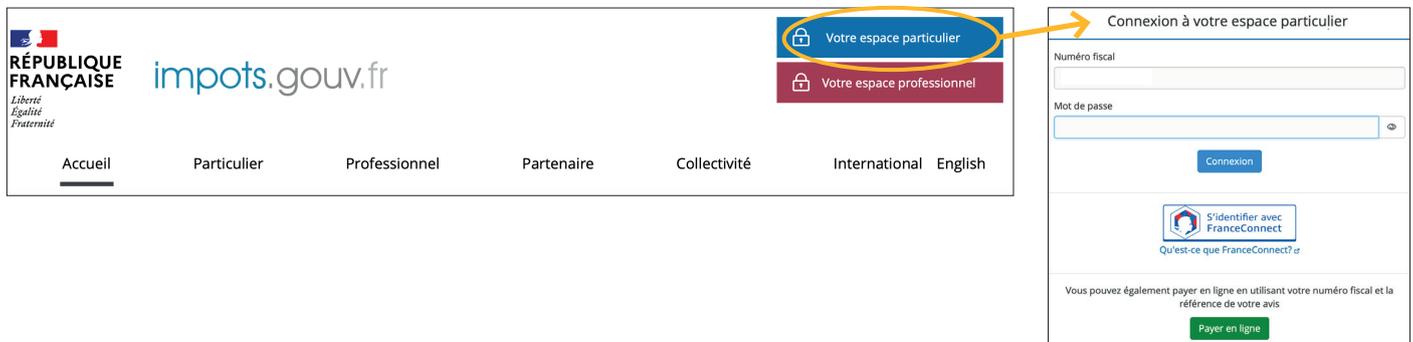


Vous pouvez effectuer la demande d'aide au titre du mois de **Novembre** jusqu'au **31 janvier** 2021.

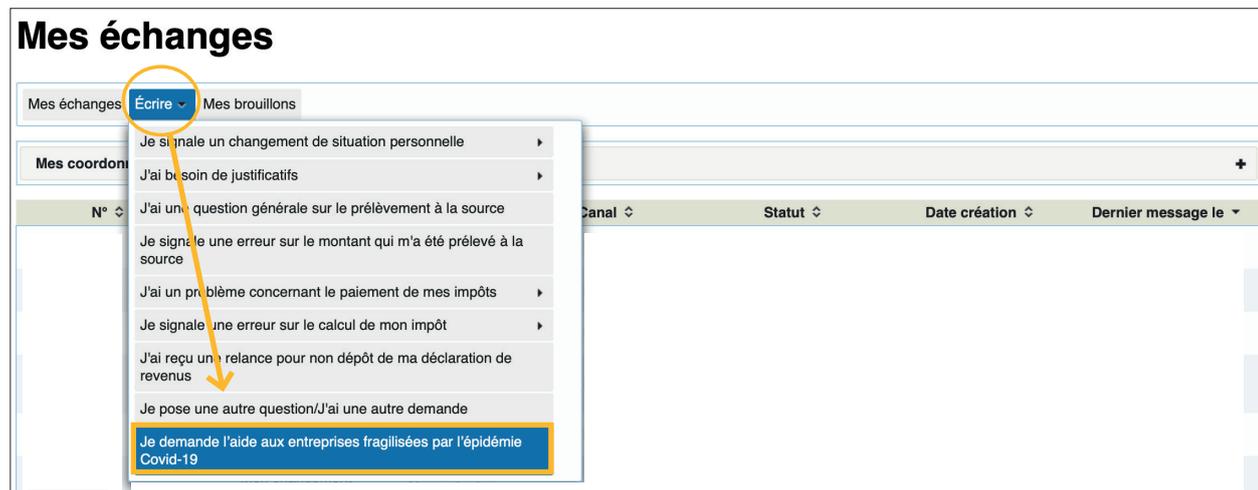
Étape 1 : Connecter-vous à votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr



Étape 2 : Accéder à votre messagerie sécurisée



Étape 3 : Cliquer sur **Écrire** puis sélectionner l'objet « **Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie de Covid-19** »



Étape 4 : Remplir le formulaire « **Création d'une demande** » en sélectionnant la période concernée par votre demande et votre n° de Siret, puis cliquez sur « **Valider le SIRET** » .

● Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Entre le 01/11/2020 et le 30/11/2020

La demande d'aide doit être réalisée au plus tard le 31 janvier 2021. Ce délai est prolongé jusqu'au 28 février 2021 pour les entreprises du secteur 1 exerçant leur activité dans un établissement relevant du type P et ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue durant la période concernée.

● Veuillez saisir le SIRET de votre établissement *

SIRET

SIREN * NIC *

Valider le SIRET

Étape 4 bis : Remplir tous les champs du formulaire.

● Veuillez sélectionner le secteur d'activité principal de votre association ou de votre entreprise *

Si vous ne trouvez pas votre secteur d'activité, sélectionnez 'Mon entreprise appartient à un autre secteur d'activité que ceux mentionnés en annexes 1 ou 2 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié', en bas de liste.

Création artistique relevant des arts plastiques → « Artiste-auteur » OU « Création artistique relevant des arts plastiques »

Je certifie que mon entreprise **exerce** son activité principale dans des établissements recevant du public relevant du type P défini par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation (discothèques).

Je certifie que mon entreprise **n'exerce pas** son activité principale dans des établissements recevant du public relevant du type P défini par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation (discothèques).

● Conditions générales de dépôt

Je certifie en tant que demandeur que mon association (assujettie aux impôts commerciaux ou employant au moins un salarié) ou mon entreprise est résidente fiscale en France et remplit les conditions suivantes : *

1° Elle a débuté son activité avant le 30 septembre 2020 ;
2° Elle ne se trouvait pas en liquidation judiciaire au 1er mars 2020 ;
3° Son effectif est inférieur ou égal à cinquante salariés. Ce seuil est calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale ;

Nombre de salarié(s) en CDD ou CDI (entre 0 et 50)

● Coordonnées du demandeur

Nom *

Prénom *

Qualité * Sélectionner la qualité

Téléphone *

Courriel *

Courriel 2

● Calcul de votre aide

Sélectionnez le critère correspondant à la situation de votre entreprise.

Mon entreprise a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020.

Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur la période comprise entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020 par rapport à la période de référence; ou, si souhaité, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019; ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020; ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, par rapport au chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois; ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1er juillet 2020, ou, à défaut, la date de création de l'entreprise, et le 30 septembre 2020.

Perte de chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires mensuel de la période de référence * €
(CA de novembre 2019;
- ou, si souhaité, CA moyen de l'année 2019;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, CA mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, CA réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, par rapport au CA mensuel moyen réalisé entre le 1er juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 30 septembre 2020.)

Chiffre d'affaires mensuel de la période comprise entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020 * €

Votre déclaration montre une variation de : 0 €

Votre déclaration montre une variation de : 0.0 % de votre chiffre d'affaires

Montant des pensions de retraite ou d'indemnités journalières de sécurité sociale au titre du mois de novembre 2020 (pour les personnes physiques ou pour les personnes morales, leur dirigeant majoritaire) * €

Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aide sera de €

● Coordonnées bancaires de l'entreprise ou de l'association

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise : *

Code IBAN *

Code BIC *

Qualité * Sélectionner la qualité

Téléphone * Sélectionner la qualité

Courriel * Entrepreneur individuel

Courriel 2 * Gérant de la société

Expert-comptable

● Veuillez sélectionner la qualité de votre entreprise *

Salarié de l'expert-comptable

SIRET

Autre

N'ayant pas de salarié, vous devez indiquer 0 dans cette case.

Le chiffre d'affaire pour les personnes en BNC : ce sont les recettes nettes hors taxe. Les recettes correspondent à ce que vous avez encaissé et non facturé.

Remplissez chaque champ et cliquez sur « Calculer l'aide » pour connaître le montant estimé et sous réserve de contrôle, de l'aide qui vous sera attribuée.

Étape 5 : Pour transmettre votre demande à l'administration fiscale, cliquez sur **Valider**.

Si vous souhaitez mettre en pause votre demande pour y revenir plus tard, cliquez sur **Enregistrer en brouillon**.